

# Atouts et limites de la Charte de déconcentration

\*\*\*

## lecture croisée

**Pr Abdelouahad**

Expert Senior en gouvernance  
et réforme du secteur public

[a\\_ourzik@medianeetude.com](mailto:a_ourzik@medianeetude.com)

[www.medianeetude.com](http://www.medianeetude.com)

# processus

2

**2008**

Décret habilitant les ministres à déléguer leur signature aux fonctionnaires ne relevant pas de leur autorité

**2019**

Décret du 26 décembre 2019 portant charte nationale de la déconcentration administrative.

**2015**

Loi organique relative aux régions  
Fixant les missions conférées aux Walis et gouverneurs

**2005**

Décret du 2 décembre 2005  
Déconcentration et organisation des ministères

**2002**

Lettre royale du 9 janvier 2002  
Sur les investissements  
Décret et arrêtés de délégation au Wali de région

**1993**

Décret du 20 octobre

## 2.La déconcentration va impacter fortement l'organisation et les missions services centraux

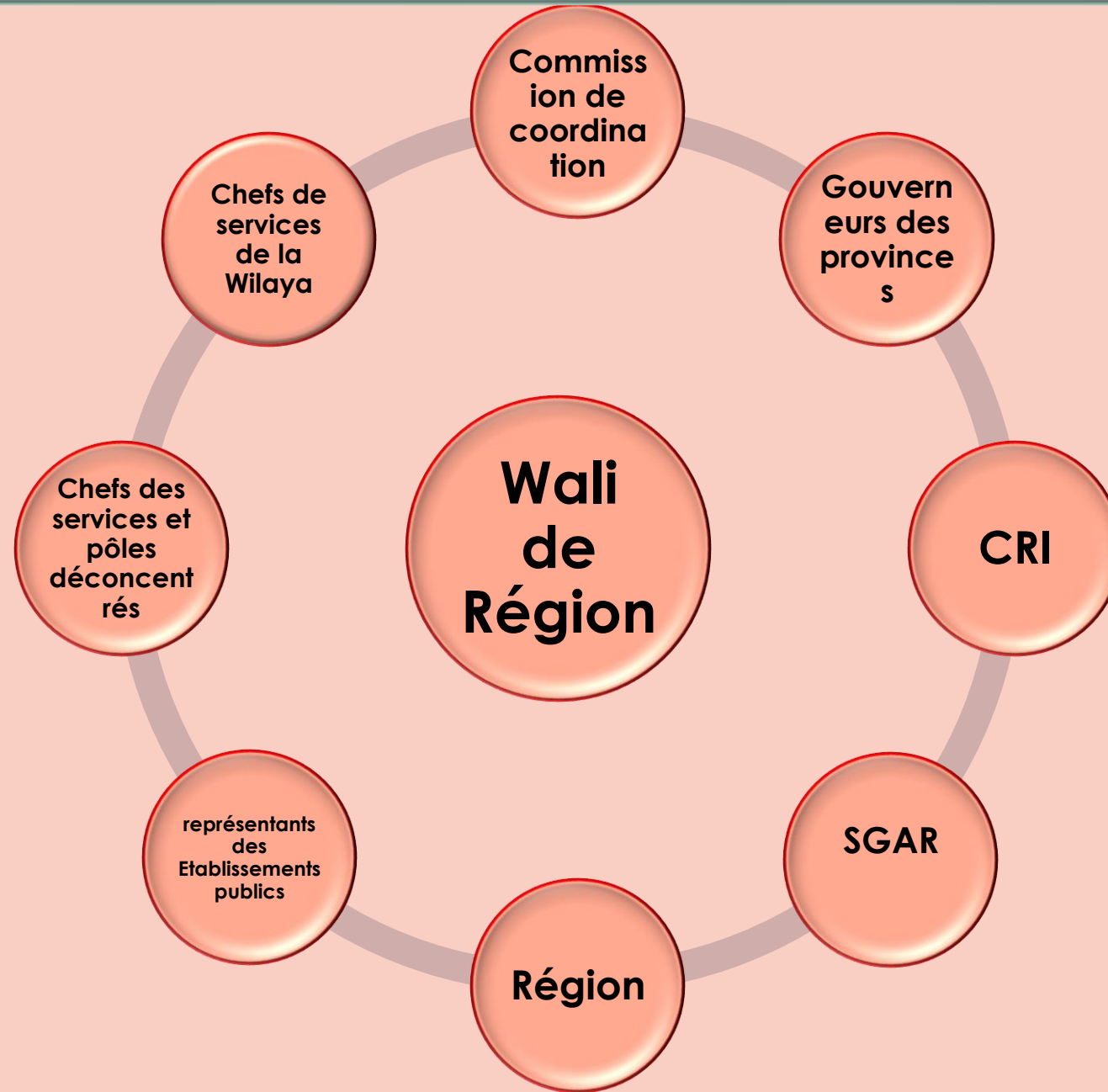
### Les services centraux des ministères:

- **35** secrétaires généraux de ministères
- **32** inspecteurs généraux
- **15** directions générales
- **290** direction et entités assimilées
- **986** Divisions au niveau central
- **2847** Services au niveau central

### Les services déconcentrés des ministères

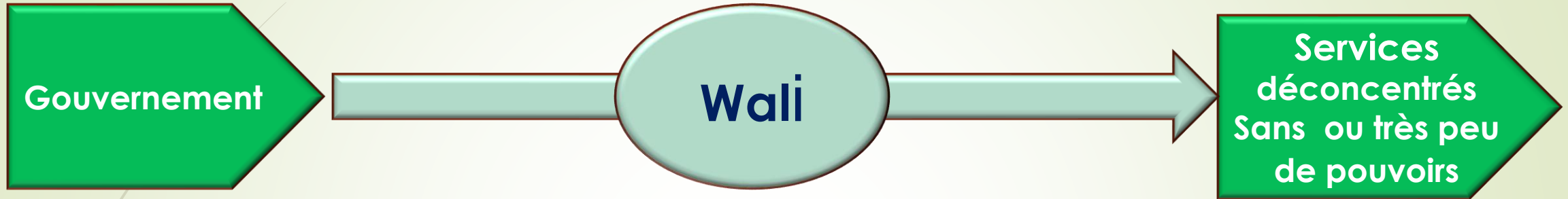
- **1592** divisions au niveau déconcentré
- **4964** services au niveau déconcentré

### 3. La déconcentration va renforcer le rôle central du wali de région



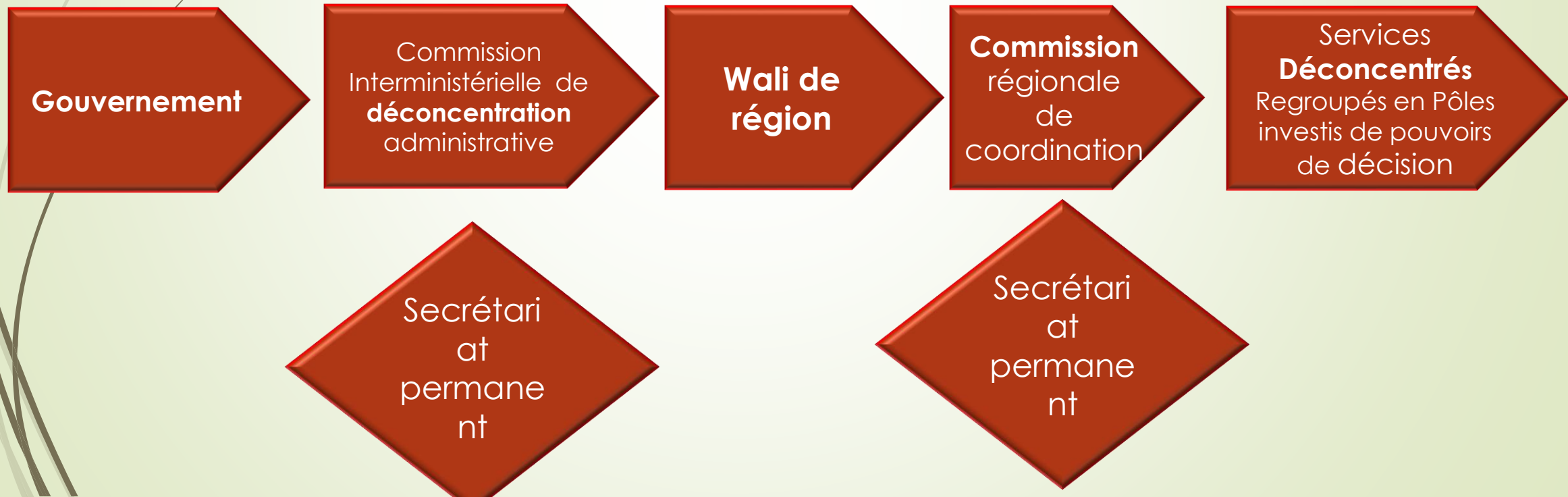
## 4. Des processus de décision fondamentalement renouvelés

5



AVANT 2019

APRES 2019



## 5. La possibilité de mutualiser les ressources

- **Création de représentations unifiées de l'Etat en région et en provinces et préfectures**
- **Mutualisation des ressources humaines et logistiques**

- Bonne mesure parce que il y a une hypertrophie de représentations régionales pouvant être unifiée pour une plus grande efficacité
- Rapidité dans la prise de décision et économie de ressources humaines et logistiques
- Difficultés hétérogénéité des statuts du personnel et de modes de gestion de carrières
- et la volonté de préservation des acquis de l'ancienne organisation notamment la différenciation des régimes indemnitaires et des avantages en nature.
- Inconvénient dans la procédure de création complexité de la procédure

## 6. Une opportunité pour transformer les modes d'action de l'Etat

- révision des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'organisation des finances publiques , la comptabilité publique et le statut de la fonction publique



- Globalisation- contractualisation - morasse régionalisée

- Redéfinir l'architecture des ministères Cela demande une révision de l'organisation des services centraux notamment en coupant les branches mortes (en supprimant les services dont les compétences ont été transférées)
- Cela suppose également, à terme , une mise à plat du statut général de la fonction publique « on ne peut pas faire du neuf avec du vieux »

## 7. Renforcement des pouvoirs des chefs de services déconcentrés

- l'octroi aux chefs des services déconcentrés :
  - de pouvoirs de décision en matière administrative
  - de la qualité d'ordonnateur régional
  - de la qualité de DRH du personnel placé sous leur autorité

- Ces 3 mesures constituent sans doute l'un des apports fondamentaux de la charte de décentralisation



## 8. La contractualisation Etat-Wali-Gouv-SD

- Institution d'un schéma directeur de déconcentration par ministère
- institution de la procédure de contractualisation entre les ministères, les walis et gouverneurs et les chefs de services déconcentrés pour la mise en œuvre du schéma directeur de déconcentration
- Décret n°2.19.40 fixant le modèle du schéma directeur de référence de déconcentration (liste des pouvoirs à transférer aux services déconcentrés, les moyens humains et matériels)

## 9. La contractualisation Etat-Wali-Gouv-SD

- ▶ institution de la contractualisation entre l'Etat et les services déconcentrés pour l'exécution des programmes et projets de développement
- ▶ La contractualisation est une démarche déjà expérimentée dans les rapports Etat- Entreprises publiques.
- ▶ Mais elle revêt un caractère tout particulier lorsqu'il s'agit de rapports entre un ministère et ses services déconcentrés.

## 10. Comité régional de coordination

- **Création d'un Comité régional de coordination au niveau de chaque région et d'une Commission technique de coordination au niveau de chaque province et préfecture**
- **Placé sous la présidence d'un Secrétaire Général des Affaires Régionales agissant sous l'autorité du Wali, Il s'agit d'un véritable ETAT-MAJOR doté de véritables prérogatives, de pilotage des projets, de proposition, et de suivi évaluation.**

## 10. Evaluation de l'efficacité des services

- Evaluation de l'activité des services déconcentrés par les administrations centrales en coordination avec les walis et gouverneurs
- L'évaluation est en effet nécessaire surtout lorsque les objectifs et les moyens sont contractualisés.
- Mais le wali qui est le premier représentant de l'Etat en région et le superviseur des services déconcentrés peut-il être juge et partie dans cette évaluation ?

# 11. Renforcement des capacités

- formation et formation continue
- organisation de concours unifiés pour le recrutement des cadres appartenant aux corps interministériels
- Cette disposition est sans doute la bienvenue mais il faudra qu'elle soit adaptée aux nouvelles exigences et aux nouvelles missions des services déconcentrés.
- De nouvelles approches doivent être adoptées pour couvrir l'ensemble du territoire et des situations

## 12. Rapports entre les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales

- **éclaircir les rapports entre les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales en terme d'assistance et d'appui dans le cadre de conventions de partenariat et le renforcement des capacités**
- C'est dans ce domaine que doivent intervenir les représentants de l'Etat mais à conditions qu'ils soient regroupés en pôle homogènes au sein de structures mutualisées comme le préconise la charte de déconcentration. Afin que cette démarche soit durable, les conventions entre les parties, devront prévoir les modalités de partage des coûts d'expertise et d'intervention.

## Les limites de la Charte de déconcentration Sur le plan de la forme :

### QUESTIONS ?

- La notion de charte et sa signification;
  - La forme et la nature des dispositions contenues dans la charte;
  - Les principes généraux de bonne gouvernance, les prescriptions normatives;
  - Le contexte d'entrée en vigueur de la charte
  - Le périmètre d'application de la charte
- La charte se présente comme un cadre de référence pour l'action du gouvernement et dans d'autres, cas sous forme de normes prescriptives à effet immédiat;
  - La charte se veut un engagement collectif du gouvernement, cependant elle n'a été contresignée que par trois ministres !
  - La charte n'est pas opposable aux services relevant des établissements et entreprises publics ?
  - Parfois on se demande si certaines dispositions de la charte ne seraient pas mieux prises au niveau de la loi ;



## Les limites de la Charte de déconcentration sur le plan de la démarche

- Il est nécessaire de préciser la vision de façon plus claire;
- Il est recommandé d'associer les partenaires sociaux et acteurs de la société civile à l'élaboration du schéma directeur et de la stratégie de mise en œuvre;
- Il faudra Arrêter les priorités et définir des objectifs clairs à atteindre dans des délais plus réalistes;
- Arrêter d'emblé un premier block de compétences ( ex: actes individuels );
- Il faudra mieux communiquer avec les acteurs et notamment les fonctionnaires, pour l'appropriation des changements.



## Pour Conclure

***La déconcentration est d'abord une affaire de leadership et de culture politique***

